



## Comptes rendus — AG SMAI — 17 juin 2016

L'Assemblée Générale de la SMAI s'est déroulée le vendredi 17 juin 2016 sur le campus de Jussieu. 20 personnes étaient physiquement présentes, et 26 étaient représentées par des procurations.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral et vote du quitus ;
- Rapport financier et vote du quitus ;
- Vote du tarif des adhésions ;
- Proposition de modification du règlement intérieur ;
- Présentation des activités des groupes thématiques ;
- Proclamation des résultats des élections au Conseil d'Administration ;
- Questions diverses.

La séance a débuté à 10h10.

### 1. Présentation du rapport moral et du rapport financier

La présidente, F. Alabau, a présenté le rapport moral synthétisant les différentes activités de la SMAI concernant l'industrie, le grand public, les conférences, les publications, l'enseignement... Le rapport moral a été adopté à l'unanimité. Il est disponible sur le site internet de la SMAI.

Les comptes consolidés et le rapport financier de l'année 2015 ont été présentés par le trésorier, E. Gobet. Les comptes et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité. Ils seront publiés dans le prochain numéro du Matapli.

### 2. Proposition de modification du règlement intérieur

On rappelle que la SMAI a été Reconnue d'Utilité Publique (RUP) par décret du 2 juin 2015 et que des nouveaux statuts ont été votés lors de l'avant-dernière Assemblée Générale pour se mettre en conformité avec les exigences de la RUP. Ils sont appliqués depuis cette date.

Le Règlement Intérieur complète les statuts. La proposition d'un nouveau Règlement Intérieur fait donc suite à la modification des statuts.

La présidente, F. Alabau, a présenté une proposition de modification du règlement intérieur qui avait préalablement été discutée et validée par les membres du CA de la SMAI et par les responsables des groupes thématiques de la SMAI.

Cette nouvelle proposition de Règlement Intérieur préserve l'esprit du précédent Règlement Intérieur, tout en le rendant conforme aux statuts actuels (composition du bureau et du CA, vote des tarifs,...), en l'actualisant pour le rendre cohérent avec le fonctionnement concret de la SMAI, et en précisant les relations entre la SMAI et ses groupes.

La proposition de modification du règlement intérieur a été votée à l'unanimité.

### 3. Vote du tarif des adhésions

Il a été voté à l'unanimité le maintien du tarif actuel des adhésions à la SMAI.

E. Gobet a par ailleurs présenté le projet de mise en place des dons à la SMAI suite au passage à la Reconnaissance d'Utilité Publique. E. Gobet a tout d'abord rappelé que l'adhésion simple à la SMAI ne peut pas donner droit à une défiscalisation car celle-ci donne droit à des avantages (bulletins Matapli, réductions sur les collections SMAI-Springer, sur les tarifs de participation aux congrès...).

Elle ne peut donc pas être considérée comme un don et il est ainsi nécessaire de dissocier les deux notions d'adhésion et de don.

Il est proposé de mettre en place la possibilité de faire un don à la SMAI sur le site, au moment de l'adhésion ou à tout autre moment, avec différents fléchages possibles (don pour la participation des jeunes à des congrès, pour le financement de prix, des projets BOUM, des activités de médiation scientifique...)

Il est également proposé de créer différents statuts d'adhérents :

- Simple adhérent : adhésion simple au tarif normal, jeune ou doctorant concerné
- Adhérent donateur : adhésion simple + don de 30 euros (coût avant défiscalisation)
- Adhérent bienfaiteur : adhésion simple + don de 90 euros (coût avant défiscalisation)
- Adhérent grand bienfaiteur : adhésion simple + don de 150 euros ou plus (coût avant défiscalisation)

#### **4. Présentation des groupes thématiques**

Rida Laraki, A. Samson et A. Cohen ont présenté les activités des groupes thématiques MODE, MAS et SIGMA respectivement.

#### **5. Élections au Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la SMAI est renouvelé par tiers tous les ans, ce qui correspond à 8 membres depuis le passage à la Reconnaissance d'Utilité Publique. Quinze personnes se sont présentées pour siéger au Conseil d'Administration.

Au total, 126 votes ont été exprimés, dont 1 nul.

Les résultats sont les suivants :

- F. Issard-Roch (sortante), 85 voix
- F. Boyer, 80 voix
- E. Gobet (sortant), 70 voix
- T. Horsin, 65 voix
- O. S. Serea, 65 voix
- N. Vauchelet, 65 voix
- F. Barbaresco, 63 voix
- F. Lagoutière (sortant), 63 voix
- J. Lacaille, 58 voix
- R. Danchin, 56 voix
- J.-S. Dhersin (sortant), 52 voix
- U. Razafison, 45 voix
- L. Denis, 42 voix
- P. Bich, 39 voix
- V. Magron, 36 voix

Suite aux démissions de E. de Rocquigny, F. Lagoutière et J. Le Rousseau, sont élus au Conseil d'Administration, par ordre décroissant du nombre de voix :

- F. Issard-Roch
- F. Boyer
- E. Gobet
- T. Horsin
- O. S. Serea
- N. Vauchelet
- F. Barbaresco
- J. Lacaille
- R. Danchin
- J.-S. Dhersin

## **6. Points divers**

F. Alabau a porté à la connaissance des membres présents à l'Assemblée Générale la nomination d'E. Godlewski à la présidence de la CFEM (Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques) à partir du 1er septembre 2016. E. Godlewski a présenté brièvement la CFEM.

Des discussions ont également eu lieu au sujet des revues de la SMAI et de l'édition scientifique en général, mais aussi au sujet de la démission du comité d'évaluation scientifique en mathématiques et en informatique de l'ANR.

## **7. Clôture de l'Assemblée Générale**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.